



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

Lundi 18 mars 2019 – Pontlevoy

Le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais s'est réuni le **lundi 18 mars 2019 à 18h00 à Pontlevoy**, sur convocation du Président en date du 19 février 2019.

Etaient présents :

<p>BILLY : Pierre-François BAUDONCOURT CHATEAUVIEUX : Christian SAUX CHATILLON-SUR-CHER : Pierre JULIEN et Bruno DANGER CHISSAY-EN-TOURAIN : Philippe PLASSAIS LE CONTROIS EN SOLOGNE : Jean-Luc BRAULT, Leïla SALHI, Christiane PERON COUDES : Hubert MARSEAULT COUFFY : Patrice BRAULT COURMEMIN : Edwige DUVAL FAVEROLLES-SUR-CHER : Bernard GIRAULT FRESNES : Jean-Marie DYE et Corine FOINARD GIEVRES : Robert MOUGNE et Françoise GILLOT GY-EN-SOLOGNE : Jocelyne DUFRAISSE-FRIGOLA LA CHAPELLE-MONTMARTIN : Claude CHANAL LANGON-SUR-CHER : Jean-Marc BARY LASSAY-SUR-CROISNE : Michel BAUD et Fanny COMPAIGNON DE MARCHEVILLE LOREUX : Jacqueline ECHARD MEUSNES : Jacky AUGIS MONTRICHARD - VAL DE CHER : Pierre LANGLAIS et André MARTIN</p>	<p>NOYERS-SUR-CHER : Jacques MOREAU OISLY : Chantal MARDON PONTLEVOY : Hubert ARMAND et Jean-Louis BERTHAULT POUILLE : Alain GOUTX PRUNIER-SUR-SOLOGNE : Claude THEREZE ROUGEOU : Jean-Paul POIDRAS SAINT-GEORGES-SUR-CHER : Philippe GAUTHIER SAINT-JULIEN-DE-CHEDON : Alain DUVOUX SAINT-LOUP-SUR-CHER : Pierre BARBE SASSAY : Sylviane TURMEAUX et Bruno SIMON SEIGY : Marc RIBEAU SELLES-SUR-CHER : Francis MONCHET et Marie-Laure BERTHIER THESEE : Daniel CHARLUTEAU VALLIERES-LES-GRANDES : Francis GESMIER VILLEFRANCHE-SUR-CHER : Isabelle BEAUJARD CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS : Nicole ROGER CONSEIL DEPARTEMENTAL : Marie-Pierre BEAU, Christina BROWN, Jacques MARIER, Geneviève REPINCAY.</p>
<p><u>Conseil de développement</u></p> <p>Mme Odile BOURDILLON Mme Anne BOURDIN, Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher Mme Carole CARRE Mme Annick CHARBONNIER, CCI M. Francis CAVALIER, UT Romorantin M. Jean-Luc SOMMIER, UCPS M. Alain Quillout,</p>	<p><u>Conseil Départemental :</u></p> <p>Mme Marie-Pierre BEAU Mme Christina BROWN Mme Geneviève REPINCAY M. Jacques Marier</p>

Etaient absents excusés :

<p>ANGE : Jacky DEFORGES CHATRES-SUR-CHER : Claude de CARFORT CHEMERY : Françoise CHARLES CHOUSSY : Christian PONNELLE MARAY : Patrick MAILLET MAREUIL-SUR-CHER : Annick GOINEAU MEHERS : Didier CRECHE MENNETOU-SUR-CHER : Christophe THORIN MONTHOU-SUR-CHER : Jean-Michel JOLY MUR DE SOLOGNE : Nathalie LEPAGE</p>	<p>ROMORANTIN-LANTHENAY : Jeanny LORGEUX SAINT-AIGNAN : Stéphanie ROLAND SAINT-JULIEN-SUR-CHER : Romain SOURIOUX SAINT-ROMAIN-SUR-CHER : Michel TROTIGNON SOINGS-EN-SOLOGNE : Bernard BIETTE VILLEHERVIERS : Raphaël HOUGNON CC VAL DE CHER - CONTROIS : Daniel CHARLUTEAU, Jacques PAOLETTI CONSEIL REGIONAL : Tania ANDRE, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED.</p>
<p>M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Conseille régional Mme Tania ANDRE, Conseille régional M. Philippe DOUIN, Directeur de l'Agence de Développement Touristique Loir-et-Cher - Cœur Val de Loire</p>	

Assistaient également à la réunion :

- M. Julien BEAUDON, Agent de développement du Pays
- Mme Valérie CHAPEAU, Animatrice du Pays d'art et d'histoire
- M. Cyrille MEUNIER, Conseiller en Energie Partagé
- Mme Séverine QUILLET, Secrétaire du Pays
- Mme Megan WILLIAMS, Animatrice LEADER

M. CHANAL remercie M. BERTHAULT, Maire de Pontlevoy et son adjoint, M. ARMAND, pour leur accueil. Il en profite pour faire part des excuses des membres du Comité syndical n'ayant pas pu se déplacer puis présente Séverine QUILLET la nouvelle assistante du Pays et de l'agent de développement. M. le Président annonce l'ordre du jour de la réunion.

Ordre du jour

- 1. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018**
- 2. Budget primitif 2019**
 - Présentation et vote du budget primitif 2019
- 3. Modification des statuts du Pays avec intégration de Courmemin**
- 4. Délibération générale de demande de subvention**
- 5. Questions diverses**

1. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018

Approbation du compte de gestion

M. le Président indique qu'il est nécessaire d'approuver le compte de gestion tenu par le trésorier. Il laisse la parole à M. VIGUIE, trésorier, afin qu'il présente les résultats du compte de gestion de l'exercice 2018.

M. VIGUIE précise que le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le Syndicat de Pays au cours de l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2018.

Approbation du compte administratif 2018

M. le Président présente le compte administratif de l'exercice 2018. Il précise que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par le trésorier et que l'excédent de fonctionnement s'explique par le décalage, souvent d'un an, du versement des subventions européennes et de l'ADEME attendues l'année précédente.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Prévisions	Réalisations	RECETTES FONCTIONNEMENT	Prévisions	Réalisations
<i>Total</i>	426 232,35€	311 536,29€	<i>Total</i>	426 232,35€	408 668,89€
Résultat de fonctionnement 2018	97 132,60€				
Report de fonctionnement 2017	- 9 603,79€				
Excédent cumulé pour 2019	87 528,81€				

M. le Président ayant quitté la séance c'est M. le Vice-Président, Daniel SINSON, qui propose au Comité syndical le vote du compte administratif de l'exercice 2018, adopté à l'unanimité.

Après avoir entendu le compte administratif 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 97 132,60 €, soit un résultat cumulé de fonctionnement de 87 528,81 € et un excédent d'investissement de 4 500,66 €, mais un résultat cumulé d'investissement déficitaire de -1 484, 62€.

Le résultat de fonctionnement de 86 044 ,19 € est affecté à la ligne 002.

2. Budget primitif 2019

Présentation et vote du budget primitif 2019

M. le Président présente la proposition de budget primitif 2019.

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
			002	Résultat de fonctionnement reporté	86 044,19€
011	Charges à caractère général	166 955,95€	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	2 000,00€
012	Charges de personnel et frais assimilés	257 800,00€	74	Dotations et participations	370 014,70€
65	Autres charges de gestion courante	12 110,00€	75	Autres produits de gestion courantes	10,00€
66	Charges financières	1 000,00€			
67	Charges exceptionnelles	0,00€			
023	Virement à la section d'investissement	13 000,00€			
68	Dotations aux amortissements et provisions	7 202,94€			
TOTAL		458 068,89€	TOTAL		458 068,89€
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
001	Résultat d'investissement reporté	1 484,62€	021	Virement de la section de fonctionnement	13 000,00€
20	Immobilisations incorporelles	2 502,94€	28	Amortissement des immobilisations	7 202,94€
21	Immobilisations corporelles	17 700,00€			
TOTAL		21 687,56€	TOTAL		20 202,94€
TOTAL GENERAL		479 756,45€	TOTAL GENERAL		479 756,45€

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 et vote les crédits qui y sont inscrits .

3. Modification des statuts du Pays avec intégration de Courmemin

Julien BEAUDON précise qu'il convient de valider l'adhésion de la commune de Courmemin et de profiter de cette évolution de périmètre pour engager une modification des statuts, notamment sur les compétences exercées par le syndicat mixte.

Le président propose aux membres du comité syndical, d'approuver l'adhésion de la commune de Courmemin en tant que commune membre du syndicat Mixte, conduisant à une extension du périmètre du syndicat mixte, et d'approuver dans le même temps la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais. Le Président précise que cette modification n'implique pas de changement en profondeur pour fonctionnement du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

L'intégration de Courmemin et la modification des statuts sont adoptés à l'unanimité.

4. Délibération générale de demande de subvention sollicitée pour le syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais

Megan WILLIAMS prend la parole afin de demander aux membres du comité syndical d'autoriser par la présente délibération le président du Pays à effectuer pour le compte du Syndicat Mixte de Pays, toute demande de subvention auprès de l'Etat, de l'Union Européenne et toutes autres collectivités territoriales et ce sans qu'il soit nécessaire de procéder à délibération spécifique à chaque projet à partir du moment où le projet pour lequel le dossier est déposé est inscrit au budget du Syndicat.

Le Comité syndical accepte à l'unanimité et le président aura le pouvoir d'agir et signer toutes les pièces administratives liées aux dossiers concernés.

5. Questions diverses

Monsieur Chanal explique que dans le cadre de l'élaboration du projet de « Loi Territoire », L'Association Nationale des Pôles et Pays (ANPP) a sollicité les territoires de Pays et les PETR à la demande de Jacqueline Gourault (Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales) pour alimenter la réflexion et définir les contours de cette législation. A cette fin, un questionnaire est distribué aux membres du comité syndical afin de les consulter.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Président lève la séance à 18h50.

**Le Président
Claude CHANAL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude Chanal', written over a horizontal line.